

**Réponse à la question n° 13
de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
relative à la gestion des déchets**

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Au nom du groupe libéral-radical, je me permets de vous poser les questions suivantes:

1. Selon le plan de récolte des sacs poubelles communiqué à la population, il y a cette année six semaines durant lesquelles il n'y a qu'un jour de récolte (semaines avec un jour de congé ou férié). Si les employés de la voirie ont droit à des jours de congé, j'ai constaté que le jeudi de l'Ascension, des camionnettes de la voirie ont fait le tour de la ville pour ramasser des sacs poubelles qui avaient été déposés le jour avant. La Commune ne pourrait-elle pas organiser une récolte des déchets un jour après, car les gens sont là et produisent des déchets?
2. Une collègue de notre groupe a signalé qu'il n'y a pas de récolte des déchets organiques le mardi à la rue de Lausanne, respectivement que des containers verts ne pouvaient pas être déposés dans la rue. Est-ce exact?
3. J'en viens au recyclage des plastiques hors PET et plastiques durs. Il s'agit d'un problème récurrent qui ne touche pas que la Commune de Fribourg. Actuellement, ces plastiques doivent être mis dans des sacs bleus payants. Ils sont brûlés à la station Saidef SA à Châtillon. Beaucoup de ces plastiques sont simplement déposés près des endroits de collecte ou mis dans le container des bouteilles PET. Le recyclage des plastiques des ménages suisses s'élève à une quantité non négligeable d'environ 175'000 tonnes/an. Swiss Recycling est en train d'étudier, avec les grands distributeurs, une solution pour la production d'emballages mieux recyclables, pour que ceux-ci puissent être recyclés dans une fabrique qui serait à construire en Suisse et qui devrait, pour être rentable, traiter 40'000 tonnes/an (v. la NZZ am Sonntag, 7 mars 2021, page 25).

Au niveau fribourgeois et selon un article paru dans La Liberté du 20 décembre 2019, page 9, onze communes proposent une récolte des plastiques avec une société de transports fribourgeois, qui sont ensuite transportés dans une fabrique à Lustenau, en Autriche, non loin de la frontière suisse. Mes questions sont les suivantes:

- a) Est-ce que la Commune est prête à étudier un système de recyclage du plastique à l'instar d'autres communes fribourgeoises qui permettrait de réutiliser 64% de la matière récoltée, ce qui allégerait le portemonnaie des ménages et serait tout aussi écologique que de brûler ces plastiques à la Saidef SA?
 - b) Que pense faire la Commune si un système de recyclage au niveau suisse venait à se réaliser (des interventions dans ce sens ont été faites aux Chambres fédérales)? N'aurait-elle pas intérêt à trouver, déjà maintenant, une solution écologique et moins onéreuse pour les habitants?
4. Quand est-ce que le nouveau règlement sur les déchets sera soumis au Conseil général?

Réponse du Conseil communal

1. Lorsque le jour férié tombe un lundi, un mardi ou un mercredi, le report n'est pas possible car le secteur de la Voirie assure déjà une collecte le lendemain (déchets verts, papier/carton ou ordures ménagères). Le secteur de la Voirie ne dispose pas des ressources, en particulier en termes de véhicules, pour assurer une double collecte le même jour ; en effet, 4 à 6 poids lourds sont nécessaires pour assurer la collecte quotidienne des déchets en ville de Fribourg.

Lorsque le férié tombe un jeudi, un report de la collecte au vendredi serait théoriquement possible car seul le papier des administrations étatiques est collecté.

Le tableau ci-dessous présente les jours fériés pour la partie catholique du canton (source : Service public de l'emploi du canton de Fribourg). A l'exception des années 2019 et 2024, pour lesquelles deux jeudis fériés sur quatre sont les 1^{er} et 15 août (vacances scolaires estivales), il y a majoritairement deux jeudis fériés sur l'année.

Année	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi*	Vendredi	Samedi	Dimanche
2019		1	1	4	2		1
2020		1	1	2	2	2	1
2021	1		1	2	2	1	2
2022	2	1		3	1	1	1
2023	1	2	1	2	2		1
2024	1		1	4	2		1

Le fait de reporter la collecte du jour férié au lendemain, uniquement pour les jeudis et pas pour les autres jours fériés, est susceptible de créer de la confusion au sein de la population.

La camionnette observée fait le tour de la zone touristique afin que la Ville soit propre les jours fériés également. Le déplacement de la collecte d'un jeudi à un vendredi ne supprimerait pas la nécessité du passage d'un véhicule les jours fériés pour collecter les sacs-poubelle.

Un report de la collecte des ordures ménagères d'un jeudi férié à un vendredi n'est pas pertinent. Les jours fériés étant connus largement à l'avance, l'absence de collecte deux jeudis par année est planifiable par les habitants. De plus, le report de la collecte ne résoudrait pas la problématique des sacs déposés les jours fériés sur le trottoir (et qui doivent être ramassés par la Voirie).

2. Le signalement donné n'est pas exact. Les déchets verts sont collectés tous les mardis, ceci sur l'ensemble du territoire communal.
3. a) Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie est en constante recherche d'amélioration du système de collecte et de valorisation des déchets. Cependant, pour chaque proposition de collecte, divers paramètres doivent être pris en compte, notamment :
- Est-ce que la solution proposée est sensée du point de vue écologie et de durabilité?
 - Les déchets collectés sont-ils de qualité suffisante pour entrer dans une filière de

recyclage efficiente? Cette qualité peut-elle être assurée de manière continue auprès des repreneurs?

- Quelle pourrait-être l'influence financière en termes de coûts de valorisation et de diminution/augmentation de la taxe au sac?
- Le secteur de la Voirie dispose-t-il des surfaces et les moyens logistiques requis pour gérer ces déchets?

Au total, quatre types de plastiques peuvent actuellement être déposés sur le site de la déchetterie principale des Neigles : le PET, le plastique dur (chaises de jardin, etc.) les films plastiques (sachets extensibles) et le flaconnage (voir fiches explicatives en annexe). Il n'est pas envisageable pour le moment de récolter les plastiques durs, les films plastiques et le flaconnage hors du site des Neigles en raison de la place disponible dans les points de collecte et de la qualité des déchets collectés. Tous les points de collecte ne disposent pas de la place requise pour accueillir une benne supplémentaire. Concernant les plastiques triés sur le site des Neigles, garantir la qualité est compliqué malgré le contrôle opéré sur place par les collaborateurs du secteur de la Voirie. En 2007, la Ville de Fribourg avait mis en place une collecte des plastiques dans divers points de collecte de quartier. Dans ces points non surveillés, la qualité de la collecte était tellement insuffisante, en raison du dépôt d'autres matières (ferraille, bois, verre, etc.), que le contenu des bennes devait être incinéré avec les ordures ménagères. D'un point de vue écologique, il faut optimiser en priorité la qualité de la matière collectée, l'augmentation forcée des volumes ou des taux de collecte risquant d'atténuer le bénéfice du recyclage pour l'environnement. L'éco-efficacité diminue lorsque la proportion de matériaux de haute qualité est réduite. Les plastiques issus de la collecte mixte peuvent être de si mauvaise qualité qu'ils ne peuvent être utilisés que pour la fabrication d'objets de moindre valeur ; il n'y a pas de substitution de plastiques neufs. La part de déchets collectés susceptibles de faire l'objet d'une valorisation matière de haute qualité est faible. Actuellement, environ 50% des plastiques collectés sont finalement incinérés (voir notamment les expériences pratiques de Kuh-Bag¹, ainsi qu'allemande et autrichienne). Il est également à noter que la Migros ne collecte qu'une sélection de plastiques² ; toute une série de plastiques échappe à sa collecte. Selon l'étude KurVe³, environ 14 kg, par personne et par an, de plastiques supplémentaires pourraient être collectés et recyclés, ce qui correspondrait à l'économie d'un trajet de 30 kilomètres en voiture. Le bénéfice environnemental est minime, ce d'autant qu'à l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) de la SAIDF, la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères est valorisée sous la forme d'électricité et via l'injection directe de chaleur dans le réseau de chauffage à distance, ce qui permet de remplacer l'utilisation de ressources fossiles.

Concernant les coûts, il est nécessaire d'évaluer la situation globalement et pas uniquement en comparant le coût du sac destiné à la collecte des déchets plastiques avec celui du sac taxé.

Actuellement, environ 2 kg de plastiques (selon expérience du Kuh-Bag) sont collectés par personne et par an. En tenant compte d'un taux de recyclage des plastiques de 50%, 1 kg de plastique est recyclé ; le solde des plastiques est incinéré, ceci dans une autre installation que celle de la SAIDF. Cette dernière part de déchets plastiques nécessiterait un traitement logistique complémentaire ainsi que des transports supplémentaires, alors que la Ville de Fribourg livre directement les déchets à valoriser

¹ <https://kuh-bag.ch/>

² Voir aide-mémoire de la Migros : <https://www.migros.ch/dam/jcr:1f8a7cb9-4d1b-4fb2-b7c4-b0adca738455/Migros-Sac-de-collecte-de-plastique-nouveau.pdf>

³ Voir étude de 2017 sur le "Recyclage et valorisation des matières plastiques (KuRVe) »

thermiquement à la SAIDEF, située à proximité.

Les déchets plastiques qui seraient collectés représentent environ 1% de la masse de déchets incinérés en 2020 par habitant de la Ville⁴. Le budget 2021 prévoit un montant de CHF 1,559 million de frais d'élimination à la SAIDEF. La diminution de la masse incinérée de 1% équivaldrait à une réduction des charges d'environ CHF 16'000.- pour les frais d'élimination à la SAIDEF (soit environ 40 centimes par année et par habitant). Concernant les revenus, il faut s'attendre à une diminution, par la réduction du nombre de sacs taxés vendus par la Ville et par une redirection des flux financiers vers l'économie privée. De plus, la réduction des plastiques dans les ordures ménagères réduirait le pouvoir calorifique de la SAIDEF, serait susceptible d'influencer négativement l'efficacité de l'UIOM et d'induire une augmentation du tarif unitaire de l'incinération. Comme les coûts de la gestion des déchets doivent être couverts au minimum à 70% par des taxes spéciales, il faut probablement s'attendre à une augmentation de la taxe au sac pour couvrir la réduction des revenus et l'augmentation de certaines charges.

A titre d'exemple, la coopérative Migros de Lucerne a lancé une offre de collecte des plastiques. Un rouleau de 10 sacs de 35 litres coûte CHF 17.-. REAL, qui gère les déchets urbains de la région lucernoise, facture CHF 17.- le rouleau de sacs taxés de 35 litres. De plus, il est à noter que le sac distribué par la Migros doit être rapporté à un point de collecte de la Migros.

- b. La Ville de Fribourg propose une gamme développée de services pour la gestion des déchets urbains. Sur les 18'000 tonnes de déchets collectés, plus de la moitié sont valorisés. En masse, les fractions les plus importantes sont le papier, le verre, les déchets organiques, le bois et les vieux métaux. L'objectif est de mettre à disposition des fractions recyclables de haute qualité, qui puissent être intégrées au mieux dans les filières de valorisation matière. Il faut rappeler que, dans les années 2000, la Ville de Fribourg a été partenaire de la société SwissPolymera SA, basée à Payerne, qui proposait de trier les plastiques pour les recycler. La société a fait faillite en 2008, notamment en raison de la mauvaise qualité des matériaux reçus et de l'impossibilité de les recycler correctement de manière économiquement viable.

Concernant les plastiques ménagers, il est judicieux de collecter la fraction de haute qualité des bouteilles PET en vue d'une valorisation de la matière. Ce constat est également valable pour le flaconnage, qui est déjà collecté par diverses enseignes du commerce de détail. Il est important que les plastiques de même composition soient aussi propres que possible. Le recyclage de fractions choisies de déchets plastiques ménagers mélangés et souillés ne permet pas d'initier une économie circulaire durable. La réduction des impacts environnementaux, respectivement des émissions de CO₂ résultant du recyclage des déchets plastiques sont très faibles. La commune est un acteur qui se trouve en fin de chaîne et la gestion des matières plastiques ne doit pas se résumer à une régulation des déchets. La gestion des plastiques doit être axée prioritairement sur la réduction de l'usage des plastiques, la conception des produits (amélioration de la recyclabilité) ainsi que sur la substitution par des matières premières renouvelables. Greenpeace Suisse, dans une prise de position de mars 2021⁵, relève que la collecte sélective des plastiques présente un très faible bénéfice écologique et que la priorité doit aller aux stratégies d'évitement et de réutilisation, approches qui permettent de réduire l'utilisation des ressources.

⁴ En 2020, 431 kg de déchets par habitant, dont 49% sont incinérés (211 kg ; voir rapport de gestion 2020).

⁵ <https://www.greenpeace.ch/fr/story-fr/65799/le-recyclage-du-plastique-une-impasse/>

La Ville de Fribourg est favorable à développer le recyclage, pour autant que cela soit pertinent, tant au niveau économique qu'écologique. Actuellement, la collecte PET ainsi que la collecte sélective des plastiques à la déchetterie des Neigles et dans les enseignes du commerce de détail permet une collecte de qualité. Il est inopportun de développer une collecte des plastiques mixtes, au niveau de la Ville de Fribourg, sans la mise à disposition, de manière analogue au PET, d'un système homogène et transparent de collecte et de traitement des plastiques, qui puisse permettre une valorisation matière de qualité assortie d'un taux de recyclage élevé. De manière analogue au PET, la gratuité de la collecte et du recyclage pour les consommateur·trice·s devrait être assurée grâce à un financement anticipé sur les emballages en plastique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La Ville de Fribourg est en accord avec la position commune et des recommandations formulées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les cantons (Cercle Déchets CD) et les villes et communes (Association suisse Infrastructures communales ASIC) concernant la collecte des plastiques mélangés des ménages (voir annexe 2).

4. Selon la planification actuelle de l'élaboration du nouveau règlement de gestion des déchets, celui-ci sera présenté au Conseil général au plus tôt en 2023.

Annexes :

- Fiches explicatives concernant la reprise des déchets plastiques à la déchetterie principale des Neigles ;
- Prise de position commune de l'OFEV, du CD et de l'ASIC.

Bouteilles PET



Élimination à la déchetterie des Neigles



- Uniquement les bouteilles de boissons transparentes portant le **logo officiel PET-Recycling** !
- Vider le contenu et écraser les bouteilles !
- Élimination également possible dans les **points de récolte** de quartier ou dans les **commerces**



Ne sont PAS admis:



Toutes les bouteilles **SANS** logo officiel PET-Recycling (PET, PETE, PE, PP, PVC)

- Bouteilles d'huile, vinaigre, sauce à salade
- Gobelets de yogourt, glace etc.
- Bouteilles de shampooing, douche, produits de nettoyage etc.
- Autres plastiques et ordures

Bouteilles plastique



Élimination à la déchetterie des Neigles



- Bouteilles de produits de nettoyage, lessive, lait, shampooing, etc.
- Vider et bien rincer les bouteilles

Ne sont PAS admis:



- **Tous les emballages alimentaires:** barquettes de fruits, emballages de viande, gobelets de yoghourt etc.
- Bouteilles d'huile, vinaigre, sauce à salade
- Sachets de recharge pour produits de douche, lessive, nettoyage
- Emballages de produits toxiques
- Tetrapak
- Plastique souillés ou non trié

Le plastique NON recyclable est à éliminer dans le sac officiel bleu avec les ordures ménagères.

Films plastique



Élimination à la déchetterie des Neiges



- Uniquement sacs en plastique et films vides et propres
- Enlever matériaux non-plastiques: métal, papier, ordures etc.

Ne sont PAS admis:



- **Tous les emballages alimentaires:** barquettes de fruits, emballages de viande, gobelets de yoghourt etc.
- Sachets de recharge pour produits de douche, lessive, nettoyage
- Caoutchouc, tubes PVC
- Emballages de produits toxiques
- Plastique souillés ou non trié

Le plastique NON recyclable est à éliminer dans le sac officiel bleu avec les ordures ménagères.

Plastique dur



Élimination à la déchetterie des Neiges



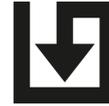
- Plastique dur PP: mobilier de jardin, caisses, bidons, etc.
- Enlever pièces métalliques
- Uniquement plastique propre

Ne sont PAS admis:



- Tuyaux, tubes, objets en PVC
- Objets en caoutchouc
- Emballages de produits toxiques
- Tous les emballages alimentaires
- Plastique souillés ou non trié

Le plastique NON recyclable est à éliminer dans le sac officiel bleu avec les ordures ménagères.



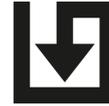
Collecte de déchets plastiques ménagers

Office fédéral de l'environnement (OFEV)
Cercle Déchets (CD)
Organisation Infrastructures communales (OIC)

Le 14 novembre 2017

Collecte de déchets plastiques ménagers : position de l'OFEV, du CD et de l'OIC

- L'OFEV, le CD et l'OIC comprennent le souhait de la population de collecter les déchets plastiques le plus possible de manière séparée. Toutefois, ils sont d'avis que cette collecte n'est pertinente que si le rapport coût-efficacité est approprié.
- L'OFEV, le CD et l'OIC jugent la collecte séparée de bouteilles en PET pertinente. Ils estiment qu'elle doit absolument être maintenue, car elle permet d'obtenir de nouvelles bouteilles, c'est-à-dire un recyclage de « bouteille à bouteille » de haute qualité.
- L'OFEV, le CD et l'OIC se félicitent de la collecte de bouteilles en plastique proposée par le commerce de détail sur tout le territoire suisse. Gratuite pour les consommateurs, cette offre permet de récupérer principalement du polyéthylène, qui est peut être facilement valorisé.
- L'OFEV, le CD et l'OIC sont sceptiques quant à la collecte de déchets plastiques mélangés provenant des ménages, car la part des déchets collectés pouvant faire l'objet d'une valorisation matière de haute qualité est faible.
- Si, ces prochaines années, en raison des innovations techniques, la situation l'exige, l'OFEV, le CD et l'OIC entreprendront une nouvelle évaluation.



Collecte de déchets plastiques ménagers : recommandations de l'OFEV, du CD et de l'OIC

1. L'élimination des déchets urbains relève de la compétence de la collectivité publique (monopole d'élimination). Les entreprises privées qui collectent les déchets plastiques ménagers doivent par conséquent obtenir le consentement des autorités cantonales compétentes, des communes ou des associations spécifiques en matière de gestion des déchets. La collectivité publique définit les exigences et conditions nécessaires.
2. La collecte séparée de bouteilles en PET doit être conservée. Ces dernières ne devraient pas être mélangées à d'autres matières plastiques lors de la collecte.
3. L'offre de collecte séparée des bouteilles en plastique par le commerce de détail devrait être utilisée.
4. Les éventuelles collectes de bouteilles en plastique par la collectivité publique doivent être maintenues là où elles s'avèrent nécessaires, en complément de l'offre de collecte du commerce de détail.
5. Informations relatives aux flux de matières : les quantités collectées, la composition et l'origine des déchets collectés, les filières et les taux de recyclage ainsi que les filières d'élimination des fractions résiduelles doivent être documentés de façon périodique et présentés de manière transparente.
6. Garantie du financement : les coûts liés à la collecte, au transport, à la valorisation et à l'élimination doivent être présentés de manière transparente, et le financement doit être garanti selon le principe du pollueur-payeur.
7. Communication claire : les citoyens doivent être informés de façon régulière, compréhensible et transparente des offres de collecte ainsi que des flux de matières, du financement et de l'utilité écologique.
8. Il convient de viser un taux de valorisation matière (recyclage) élevé : l'objectif est qu'au moins 70 % des déchets collectés fassent l'objet d'une telle valorisation.
9. Les matériaux issus du recyclage doivent être commercialisables et de bonne qualité.
10. Des solutions de mise en œuvre régionale doivent rester possibles.